

Covid-19 : les salariés de 50 à 64 ans atteints de comorbidité pourront se faire vacciner à partir de jeudi en entreprise

(Le Monde - Anne Rodier) Alors que la vaccination contre le Covid-19 en entreprise n'était pas envisagée avant le printemps, avec l'ensemble de la population, le ministère du travail accélère le calendrier. La direction générale du travail (DGT) a informé les médecins du travail qu'ils pourraient, dès le jeudi 25 février, lancer la campagne au moyen du vaccin d'AstraZeneca pour une première catégorie de personnel : les salariés de 50 à 64 ans « *atteints de comorbidité* » (hypertension compliquée, diabète non équilibré, obésité, cancers sous traitement, etc.). Cette tranche d'âge compte au total près de 8 millions de salariés, selon l'Insee.

La vaccination ne peut s'organiser que sur la base du volontariat et dans le strict respect de la confidentialité... [Lire la suite]

Le Monde